LE RN COMPTE DEUX MEMBRES CONDAMNÉS À CINQ ANS D'INÉLIGIBILITÉ.

Deux membres du RN ont été condamnés à cinq ans d'inéligibilité, dans une affaire d'emploi fictif de collaborateur auprès de la députée de la 4e circonscription du Vaucluse. (lemonde.fr)

La preuve.
L'article d'origine,
sur lemonde.fr.

D'autres affiches,
d'autres sources.
unefeuillesuffit.fr